



## Garde pont de l'ascension

-----  
Par Elogm

Bonjour.

Je suis séparée du père de mes enfants depuis plusieurs années. Mr à décidé de m'en faire baver récemment (après une accalmie de plusieurs mois). J'ai la garde de mes enfants et ils vont chez leur père un week-end/2 et la moitié des vacances scolaires. Aujourd'hui Mr à décidé de ne pas prendre ses enfants du mercredi midi au dimanche soir sous prétexte que le férié (jeudi de l'ascension) n'est pas accolé au week-end. Pour précision le week-end prochain c'est son week-end de garde. Le jugement précise ". Avec extension au jour férié qui suivent ou précédent le week-end. Il dit à ses enfants qu'il veut bien les prendre jeudi mais pas vendredi et que si je ne suis pas là jeudi soir pour récupérer mes enfants il ira à la gendarmerie afin de porter plainte.

Je souhaiterais être aiguillée sur la loi et les fériés.

Merci pour votre réponse.

Cordialement